



EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

Repères chronologiques

5 mai 1949

Traité de Londres instituant le Conseil de l'Europe, signé par dix États : Belgique, Danemark, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède

4 novembre 1950

Signature à Rome de la Convention européenne des droits de l'homme, premier instrument juridique international garantissant la protection des droits de l'homme

18 mai 1954

Création de la Commission européenne des Droits de l'Homme

21 janvier 1959

Première élection des membres de la Cour européenne des droits de l'homme par l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe

23-28 février 1959

Première session de la Cour

20 avril 1959

Installation solennelle de la Cour à l'occasion de la célébration du 10^{ème} anniversaire du Conseil de l'Europe

15-16 septembre 1959

La Cour procède à l'élection de son Président (Lord McNair), de son Vice-Président (René Cassin) et de son Greffier (Polys Modinos)

18 septembre 1959

La Cour adopte son Règlement

14 novembre 1960

La Cour rend son premier arrêt : *Lawless c. Irlande*

20 mars 1962

Protocole additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme

16 septembre 1963

Protocole n° 4 à la Convention européenne des droits de l'homme, reconnaissant certains droits et libertés autres que ceux figurant déjà dans la Convention et dans le premier Protocole additionnel à la Convention (046)

18 septembre 1963

Pose de la première pierre du premier Palais des droits de l'homme par Pierre Pfimlin

28 septembre 1965

Inauguration du premier Palais des droits de l'homme

20 avril 1969

10 ans de l'ancienne Cour

24 avril 1983

Protocole n° 6 à la Convention européenne des droits de l'homme concernant l'abolition de la peine de mort (114)

4 mai 1992

Pose de la première pierre de l'actuel Palais des droits de l'homme par François Mitterrand

29 juin 1995

Inauguration de l'actuel Palais des droits de l'homme

1^{er} novembre 1998

Mise en place à Strasbourg de la nouvelle Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre du Protocole n° 11 à la Convention européenne des droits de l'homme. Cette Cour unique et permanente remplace le précédent système de contrôle

4 novembre 2000

Protocole n° 12 à la Convention européenne des droits de l'homme consacrant l'interdiction générale de la discrimination

3 mai 2002

Protocole n° 13 à la Convention européenne des droits de l'homme, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances

19 janvier 2007

Élection du Président de la Cour, Jean-Paul Costa

18 septembre 2008

La Cour rend son 10 000^{ème} arrêt

1^{er} juin 2010

Mise en place de nouvelles formations judiciaires pour accélérer le traitement des affaires. Le mandat des juges est désormais de 9 ans non renouvelables (entrée en vigueur du Protocole n° 14 à la Convention)

25 mai 2017

La Cour rend son 20 000^{ème} arrêt

1^{er} août 2018

Protocole n° 16 prévoyant la possibilité pour les hautes juridictions des États parties d'adresser des demandes d'avis consultatif à la Cour sur des questions de principe relatives à l'interprétation ou à l'application des droits et libertés définis par la Convention ou ses protocoles

9 août 2018

Le 850 000^{ème} dossier est archivé

10 avril 2019

La Cour rend son premier avis consultatif en application du Protocole n° 16 après avoir été saisie par la Cour de cassation française